

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2024-001

Date de convocation : 26 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 MARS à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY (pouvoir de M. Boisserin), MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes MABON, NEVEU, NELIAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BOBICHON

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport d'orientations budgétaires qui a été envoyé aux délégués et examine :

- l'évolution des tarifs de l'eau
- l'évolution des recettes : les recettes sont stables. La recette principale est la surtaxe qui est d'environ 3 300 000€/an.
- l'évolution des dépenses : les dépenses de fonctionnement sont également relativement stables (la participation au Syndicat Rhône-Sud va probablement augmenter).
- l'évolution de la dette : le capital restant dû s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 847 207.29 €. L'annuité pour 2024 sera de 53 563.43 €.

Le programme de travaux pour 2024 pourrait s'établir comme suit (y compris RAR 2023) :

- Renouvellement des canalisations : 2 400 000 € HT pour le programme 2024 et 685 000 € HT pour le programme 2023 (RAR 1850 000 € HT)
- Renouvellement électro mécanique : 42 000 € HT (RAR 247 000 € HT)
- Réservoir du Recret : RAR 237 000 €
- Surpresseur de Thurins : à prévoir ultérieurement
- Entretien des bâtiments : 80 000 € HT (RAR 70 675 € HT))
- Télérelève : 217 250 € HT (RAR 284 000€ HT) afin de finaliser la pose sur les communes de Brignais et de Chaponost
- Forage d'un puits : 30 000 € HT
- Actualisation du schéma directeur : 11 200 € HT (RAR 50 000 € HT))
- Achat de compteurs : 49 000 €
- Centrale photovoltaïque : 296 000 € (réception d'un loyer exceptionnel de 318 000€)

Il explique également qu'avec les hausses de prix, il convient d'établir des priorités sur les dépenses et éventuellement d'envisager de nouvelles recettes pour conserver un rythme de renouvellement satisfaisant (environ 1%/an).

Deux solutions sont envisagées :

- Recourir à l'emprunt
- Augmenter légèrement le prix de l'eau : après discussions, il est demandé que des simulations d'augmentation du tarif syndical soient présentées lors du prochain Comité.

RECU EN PREFECTURE
le 08/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080786-20240304-2024_001-DE

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Jean-Jacques BOBICHON



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 08/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20240304-2024_001-DE